

ECHEANCE

Date à laquelle une opération financière doit être dénouée (remboursement d'une dette, exercice d'une option, livraison d'une opération à terme)

ENDOSSEMENT

Mode normal de transmission des effets de commerce au moyen d'une signature apposée au dos du titre, par laquelle le cédant (porteur actuel) donne l'ordre au débiteur (tiré) de payer au cessionnaire (futur porteur) le montant de l'effet.

ENTRETIEN PREALABLE

Obligation faite à l'employeur de convoquer pour un entretien préalable, avant toute décision de licenciement, le salarié. Le licenciement doit être notifié par lettre recommandée avec avis de réception qui doit énoncer les motifs du licenciement lorsqu'il s'agit d'un licenciement disciplinaire ou pour motif économique. Dans les autres cas, le salarié doit en faire la demande (art. L. 122-14-2 nouveau). Cette lettre doit mentionner l'objet de l'entretien, la date, le lieu et l'heure de l'entretien, la possibilité pour le salarié de se faire assister lors de l'entretien par une personne de l'entreprise. (art. L. 122 - 14 nouveau)

EXIGIBLE (DETTE OU CREANCE)

La dette ou la créance ainsi qualifiée n'est pas affectée d'un terme suspensif.

ECHELLE D'INTERETS FUSIONNEE

Echelle d'intérêt unique correspondant aux opérations de plusieurs comptes ouverts au sein d'une même banque

ENVOI EN POSSESSION

C'est la formalité qui doit être effectuée par le légataire universel pour obtenir du tribunal l'autorisation de prendre possession des biens de la succession ; cette formalité n'est pas nécessaire lorsque le testament est notarié.

EFFET DE LEVIER

Mécanisme qui permet de prendre une position (en Bourse par exemple) bien plus importante que les fonds dont on dispose

ENRICHISSEMENT SANS CAUSE

Principe suivant lequel celui qui s'est enrichi sans droit doit indemniser celui qui s'est appauvri corrélativement.

ETALEMENT

C'est une possibilité pour le contribuable d'atténuer la progressivité de l'impôt en répartissant la somme globale qu'il a perçue sur plusieurs années. L'article 100 bis du CGI qui permet aux artistes de ne retenir comme revenu, que la moyenne sur 3 ou 5 années de leur revenus réels, en est une illustration.

emprunts , prêt immobiliers

Rares sont ceux qui peuvent acheter cash un bien immobilier. Les établissements financiers proposent donc une large panoplie de prêts susceptibles de s'adapter à chaque situation. L'octroi de ces prêts est facilité, car le bien immobilier sert de sûreté (hypothèque) pour garantir le remboursement de l'emprunt. Il existe des taux fixes, des taux variables capés ou non, des crédits in fine. La meilleur formule dépend de la situation patrimoniale de l'emprunteur et de l'affectation du bien (résidence principale ou secondaire, c'est à dire à l'usage de l'emprunteur ou immobilier locatif).

exoneration

Terme général qui désigne la dispense totale ou partielle d'une obligation à accomplir ou un impôt à payer.